

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE** par le soussigné, Alain Halley, Directeur général et Greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, qu'il y aura séance extraordinaire du conseil municipal, le 27 novembre 2024 à 18 h 30, à l'hôtel-de-ville au 2<sup>e</sup> étage, 1881 chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard.

**Au cours de cette séance, le Conseil municipal statuera sur la demande suivante :**

**DEMANDE DE DÉROGATION  
MINEURE :**

**NO 2024-0156**

**IDENTIFICATION DU SITE :**

**200 RUE J.-A.-PRÉFONTAINE, LOT 3  
959 112**

**NATURE ET EFFETS :**

La demande de dérogation mineure no 2024-0156 vise à permettre un agrandissement de la résidence pour personnes âgées sur une hauteur d'au plus 14,436 mètres, 200 rue J.-A.-Préfontaine, lot 3 959 112 ;

Alors que la grille des usages et des normes de la zone C-029 au règlement de zonage no 634 prescrit : *une hauteur d'au plus 10,5 mètres applicable à un bâtiment principal.*

**Tout intéressé pourra se faire entendre lors de la séance extraordinaire du conseil municipal relativement à la demande de dérogation mineure.**

DONNÉ à Saint-Adolphe d'Howard, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.



Alain Halley, Directeur général et Greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil municipal)**

Je, soussigné, Alain Halley, Directeur général et Greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité ([www.stadolpheedhoward.qc.ca](http://www.stadolpheedhoward.qc.ca)), le 13 novembre 2024, entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.



Alain Halley, Directeur général et Greffier-trésorier